



J'y vis!
j'agis!



Conseils de quartier
mode d'emploi

Les conseils de quartier, qu'est-ce que c'est ?

Lieux d'échange, de débat et d'information, Les conseils de quartier favorisent et encouragent la participation des habitants dans la création et la mise en place de projets améliorant le quotidien de chacune et chacun.

Créés à l'initiative de la Ville, ils dynamisent la démocratie locale et permettent d'élaborer des projets en commun avec les habitants.

Quels rôles ?

Les conseils de quartier occupent **5 rôles essentiels** :

- Permettre l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté ;
- Favoriser l'expression des habitants, proposer des projets pour améliorer la vie du quartier, de la commune et du territoire Grand-Orly Seine Bièvre ;
- Associer les habitants à l'étude, à la réalisation et à l'évaluation d'un projet qui concerne leur quartier, la commune ou le territoire ;
- Favoriser l'échange et la concertation entre les habitants et la municipalité sur les projets de la ville, du territoire et les sujets de proximité ;
- Contribuer à animer la vie des quartiers et à développer le lien social.

Comment fonctionnent-ils?

● L'assemblée plénière

L'assemblée plénière est l'instance souveraine du conseil de quartier, le lieu d'adoption des avis, des projets et des décisions. Elle est ouverte à tous les habitants du quartier qui y réside ou y travaille.

Elle se réunit **au moins 1 fois par trimestre**, soit 4 fois par an.



● Le bureau

Le bureau assure le lien avec la municipalité, la vie du conseil de quartier au quotidien, assure sa gestion administrative et le suivi de l'avancée des projets en cours d'étude par le conseil de quartier.

Chaque conseil de quartier dispose d'un bureau, composé de membres qui siègent pour **un mandat de 3 ans** :

- **1 collègue d'habitants** composé à minima de 6 personnes ;
- **1 collègue d'acteurs de la vie associative**, composé de 4 membres désignés par le Conseil Fresnois de la Vie Associative (CFVA) ;
- **Le collège des acteurs de la vie économique**

2 commerçants habitant ou travaillant dans le quartier, désignés par les associations fresnoises des commerçants et 2 autres acteurs de l'activité économique en recherchant la parité femmes/hommes.

Le service des relations publiques peut être sollicité pour faciliter la recherche des profils.

La parité dans chaque collège est recherchée si le nombre de membres le permet.

Le bureau se réunit au moins 1 fois par mois. Et 2 fois par an minimum, l'ensemble des bureaux des conseils de quartier se réunissent pour partager leurs expériences et dresser le bilan commun de leur activité.

• **Groupe de travail**

L'assemblée plénière et le bureau peuvent mettre en place de façon occasionnelle ou ponctuelle, des groupes de travail et de réflexion sur des thèmes ou projets collectifs.



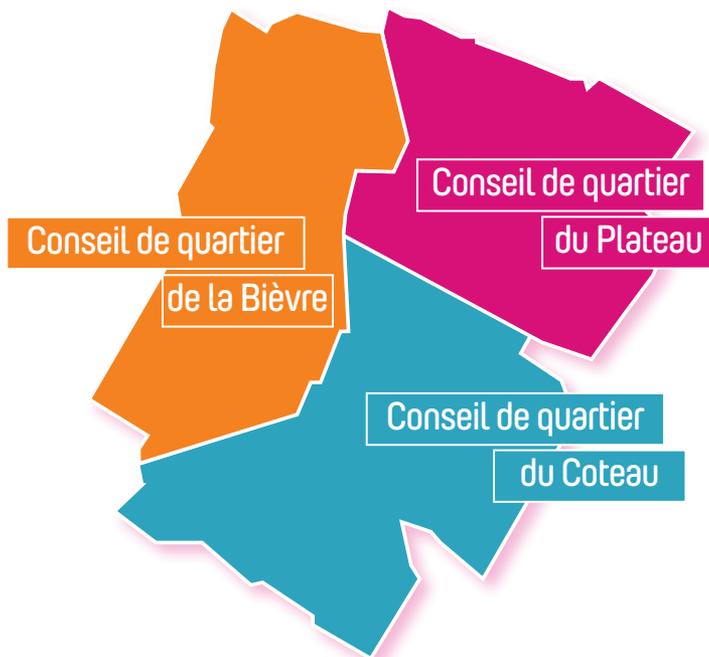
Quels moyens d'action et de communication?

Pour remplir ses missions, les conseils de quartier disposent de moyens d'action suivants :

- Les questions écrites ;
- Les projets d'initiative locale ;
- Les avis sur les politiques publiques pilotées par le conseil municipal et qui concernent spécifiquement la vie du quartier.

Combien de conseil de quartier?

La Ville de Fresnes compte **3 conseils de quartier** :



Les conseils de quartier sont dotés d'une Charte commune, votée au Conseil municipal du 22 mars 2021 [à télécharger sur [fresnes94.fr](https://www.fresnes94.fr)] et sont soutenus financièrement et humainement par la Ville.

Qui participe?

Les conseils de quartier sont ouverts **à tous les habitants du quartier qui travaillent ou habitent dans la ville de Fresnes** et qui souhaitent participer activement à la vie locale.

Ils représentent la population dans sa **diversité**, et mettent tout en œuvre pour permettre une **participation paritaire** femmes/hommes, avec le soutien de la commune.



Une question, une idée de projets collectifs à partager ou tout simplement envie de rejoindre les conseils de quartier?

SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES

01 72 04 55 91

relationspubliques@fresnes94.fr

fresnes94.fr

